



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20250327-2025032710-DE

enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2025032710

Date de la
convocation
21.03.2025

Date
d'affichage
21.03.2025

Nombres de
membre
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEI., Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT.

Absents donnant pouvoir : Jonathan RÉMIÉNE à Christian TOUSSAINT, Catherine FOUCAULT à François DAUBIN.

Délibération 2025032710

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Budget pédagogique 2025 école

La commission municipale finances réunie le 13.03.2025 propose de reconduire le budget 2024 en réévaluant le montant des fournitures scolaires de 47 à 48 € par élève.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Adopte le budget ci-dessous :

Prise en compte des effectifs présentés au conseil premier conseil d'école N-1/N		
PV conseil école 15.10.2024 : 5 classes / PS 10 - MS 7 - GS 16 - CP 13 - CE1 16 - CE2 21 - CM1 10 - CM2 19 = 112		
Domaine	Descriptif	Montant alloué
Fournitures scolaires (papeterie, matériel pédagogique)	Base effectif année N = effectif année scolaire N-1/N 48 € par élève (maternelles et primaires)	5 376
Livres de prix	Facture à payer en N pour année scolaire N-1/N 10 € par élève maternelle 13 € CP à CM 1 19 € CM2	330 780 361 = 1 471
Coopérative scolaire (subvention pour sorties)	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 580 € par classe	2 900
Aide classe de découverte	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 130 € par élève, maximum 1 classe	26 élèves = 3 380 (prêt OCCE 3 120€ pour départ 2eme classe de 24 élèves)



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Conseil Municipal

Délibération numéro 2025032710

Investissement	700 € annuel	700
Piscine	Transport pris en charge par la CCL Facture entrées piscine prise en charge par la commune (4 classes de 10 séances à 23.50 €)	940
Photocopieur	CREDIT ANNUEL : 60 000 copies NB et 8 000 copies couleur (contrat négocié par la commune- budget annuel pris en charge par la commune de 2064 € TTC)	2064
Musique	Conte musical	600
		TOTAL approximatif 17 500 €

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,

Yann GOLLION,
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>